

AUJOURD'HUI

Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais
Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements de la Somme, Aisne et Oise

DEMAIN

Fin du niveau d'information et de recommandation prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Avant-hier 01/03/2018		Hier 02/03/2018		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Aujourd'hui 03/03/2018		Demain 04/03/2018	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³			Polluants et seuils prévus en µg/m³		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone		Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
		50		Nord	50			
		50		Pas-de-Calais	50			
				Somme				
				Aisne				
				Oise				

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Les départements du Nord et du Pas -de-Calais sont concernés par cet épisode de pollution. Cet épisode de pollution s'explique par l'arrivée d'une masse d'air chargées en particules provenant de l'Est de l'Europe. A ceci s'ajoute la production locale et des conditions météorologiques défavorables à la bonne dispersion des polluants.

Les concentrations en particules en suspensions, hier, ont déjà dépassé le niveau d'information et de recommandation sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Au vu des conditions météorologiques (arrivée d'une perturbation, vent de Sud, températures en légère augmentation) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de poussières en suspensions devraient diminuer demain.

Légende En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

	Niveau d'alerte ou alerte sur persistance	1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées
	Niveau d'alerte sur persistance	
	Niveau d'information et de recommandation	2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.
	Aucun niveau atteint	Le niveau d'alerte sur persistance est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur

Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues

Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles

Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'utiliser les moyens de transport les moins polluants, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de maîtriser vos consommations énergétiques, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Les acteurs économiques (industrie et agriculture) sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.

Pour rappel, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27